



VOUS AVEZ UN PROJET D'AVENIR ?

Vous vous êtes engagé dans une mission d'intérêt général, en volontariat ou bénévolat de longue durée, l'**Institut de l'Engagement** vous aide à **reprendre une formation, trouver un emploi ou créer votre activité.**

Quel que soit votre parcours, avec ou sans diplôme, vous pouvez devenir lauréat de l'Institut de l'Engagement.

QU'EST-CE QU'ÊTRE LAURÉAT DE L'INSTITUT DE L'ENGAGEMENT ?

Être lauréat de l'Institut de l'Engagement vous permet de bénéficier d'un accompagnement à distance, individualisé, par des professionnels, pour :



Mener à bien votre projet de formation en bénéficiant de voies d'admission spécifiques au sein de nos écoles partenaires, d'un soutien financier et d'un suivi.



Préciser et renforcer votre recherche d'emploi en accédant à un réseau d'entreprises et associations partenaires.



Structurer et développer votre projet de création en bénéficiant de l'expertise de professionnels, d'un suivi régulier, d'un soutien financier.



Vous participerez aux **UNIVERSITÉS DE L'ENGAGEMENT** de l'Institut : conférences de personnalités de premier plan sur les grands enjeux du monde contemporain ; ateliers pour muscler votre projet ; rencontres entre lauréats.



Un **PARRAIN** vous conseillera et vous accompagnera dans votre projet.

Après une année à l'Institut
92% de succès

 Formation
Année validée

 Emploi
CDI ou CDD de plus de 6 mois

 Création d'activité
Progression du projet

Pensez-vous que votre projet sera
facile à réaliser ?

Réponse des lauréats

À l'entrée à l'Institut

Oui à **30%**

Après accompagnement par l'Institut

Oui à **75%**



- Vous avez commencé un Service Civique Français ou d'un pays de l'Union Européenne, un Service Volontaire Européen, un Volontariat de Solidarité Internationale*
- OU**
- Vous êtes âgé de 16 à 29 ans et avez effectué un engagement non salarié, consistant et de longue durée auprès d'un organisme à but non lucratif.

Votre dossier de candidature présente :

- votre personnalité, votre motivation ;
- votre mission de volontariat ;
- votre projet d'avenir.

Il devra être complété par le témoignage :

- de votre tuteur de mission ;
- d'une autre personne qui vous connaît et connaît votre projet.

Vous pouvez vous faire aider dans la rédaction de votre dossier.

Quel que soit votre parcours, avec ou sans diplôme, vous pouvez devenir lauréat de l'Institut de l'Engagement.

<http://www.engagement.fr>

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Rendez-vous sur notre site pour consulter le règlement de candidature.

Les lauréats répondent à vos questions

Vous voulez en savoir plus sur l'Institut de l'Engagement ou recevoir des conseils pour votre candidature ?

Des lauréats de votre région répondent à vos questions :

www.engagement.fr/candidats/procedure-dadmission/